

BULLETIN DE SOUSCRIPTION BASSE TENSION ≤ 36 kVA

PRIX FIXE JUSQU'À 56 MOIS

Offre de fourniture d'électricité réservée aux consommateurs professionnels alimentés en basse tension avec une puissance inférieure ou égale à 36 kVA
Origine Electricité : Mix Réseau

Votre site de consommation

Date Début Fourniture : 01/06/2021

Référence du point de livraison (14 chiffres) :
25 317 655 408 826

GRD : ENEDIS

Date Fin Fourniture : 31/05/2025

Adresse : Quartier Sylvabelle, 84 rue de Ramatuelle

soit : 48 mois

Code Postal : 83350

CAR : 58 159 kWh

Ville : RAMATUELLE

Coordonnées Client / Facturation

Société : SARL LAURENT PRIMEUR

Nom : EDLINGER

Siret : 39533832000017

Prénom : Laurent et Christine

Adresse : 220 rue du Colombier

Tél. (fixe) :

Code Postal : 83350

Tél. (portable) : 04 94 55 55 00

Ville : RAMATUELLE

e-mail : christinebardini@laurentprimeurs.fr

PRIX ET DESCRIPTION DE L'OFFRE

Au titre du contrat unique, le fournisseur facturera au Client l'acheminement au barème en vigueur du tarif d'utilisation des réseaux publics de l'électricité compris dans les tarifs mentionnés ci-dessus.

ÉNERGIES
DU SENTERRE

Des hommes
au service de
vos énergies

Tarifs : voir la grille tarifaire jointe en annexe qui fait partie intégrante du contrat. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur à la date de signature du contrat. L'offre est valable jusqu'au 1er du mois suivant la grille jointe en annexe.

	3 kVA	6 kVA	9 kVA	12 kVA	15 kVA	18 kVA	24 kVA	30 kVA	36 kVA
PRO Elec Verte (simple tarif) - Prix fixe									
PRO Elec Verte (double tarif) - Prix fixe									

Abonnement : 18,09 C/mois
Heures Pleines : 11,870 cCHT/kWh
Heures Creuses : 8,050 cCHT/kWh

Votre situation (ne cochez qu'un seul des trois choix suivants) :

☒ 1) Vous êtes actuellement en contrat et souhaitez changer de fournisseur

☐ 2) Vous emménagez sur le site : électricité coupée

OUI : ☐ NON : ☐

Relevé du compteur au jour de la signature du contrat :

Compteur ST : kWh (Base)

Compteur DT : kWh (HP)

..... kWh (HC)

Par défaut, la puissance souscrite est celle du précédent contrat.

Si vous souhaitez opter pour une autre puissance, merci de préciser :

☐ 3) Il s'agit d'une première mise en service sur le site, le site n'ayant jamais été alimenté.

Consuel obtenu :

OUI : ☐ NON : ☐

Monophasé :

Triphasé :

Durée de contrat : Le contrat est conclu pour une durée de :

48 mois

Mode de paiement :

Prélèvement automatique mensuel selon échéancier

Montant de la mensualité souhaitée :

☒ Règlement par prélèvement

Autre mode de règlement (chèque, virement...)

Je déclare avoir pris connaissance et accepter dans toute sa teneur mon contrat, constitué du bulletin de souscription présent et des conditions générales de ventes, les conditions tarifaires, les dispositions applicables à l'accès au réseau public de distribution, les dispositions applicables au cahier des charges de concession, le descriptif des offres, services et tarifs associés, d'Energies du Senterre. J'autorise Energies du Senterre à demander au gestionnaire de réseau de distribution mes données de comptage.

Je reconnais avoir tout pouvoir pour signer le présent document.

L'accès et l'utilisation des réseaux publics de distribution, prestations techniques et leurs prix, les conditions et les modalités de remboursement applicable en cas de niveau de qualité de fourniture insuffisant se trouvent sur le site www.enedis.fr (ou le site du gestionnaire de réseau local, le cas échéant).

Toutes les infos, recours au médiateur de l'énergie sur le site <http://www.energie-mediateur.fr>

Aide mémoire du consommateur d'énergie : www.economie.gouv.fr/dgccr/conso/consommation/thematiques/Electricite-et-gaz-naturel

Date, signature, et cachet

NOM : EDLINGER

Prénom : Christine

A. de Choix Valmer

le 30/4/2021

Les tarifs varient en fonction de la puissance souscrite et de l'option tarifaire de votre site de consommation.

Les tarifs HT (page 2) comprennent la part électricité, acheminement (tarif), et, le cas échéant les garanties d'origine (option : 0,30 cCHT/kWh). La composante Garantie de capacités est à rajouter (celle-ci est définie en fonction des enchères publiques - pour information 0,6 cCHT/kWh estimation Janvier 2021).

Le prix HT du kWh est fixé sur la période choisie (36 ou 48 mois), hors évolution des impôts, taxes, contributions et acheminement.

Les tarifs TTC comprennent la TVA (5,5 % sur l'abonnement mensuel et 20 % sur les prix de kWh), la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité), les TCPE (Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité) et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement).

La composante CEE (Certificats d'économies d'énergie) est à 0 avec Energies du Senterre.

Pénalités en cas de résiliation anticipée du contrat (changement de fournisseur) : 15 x CAR (Consommation Annuelle de Référence en MWh) x Durée du contrat (en année restante).

GRILLE TARIFAIRE - PRIX FIXE JUSQU'À 48 MOIS

Origine Electricité : Mix Réseau

Simple Tarif (Base)

PRIX DE VENTE HT Fixe - Engagement jusqu'à 48 mois - PRO						
Puissance souscrite (kVA)	Abonnement (€/mois)	Base (c€/kWh)	Abonnement Fourniture (€/mois)	Abonnement Acheminement (€/mois)	Prix proportionnel base Fourniture (c€/kWh)	Prix proportionnel base Acheminement (c€/kWh)
3 kVA	9,67	11,130	5,31	4,36	7,250	3,880
6 kVA	11,50	11,130	5,64	5,86	7,250	3,880
9 kVA	13,07	11,130	5,71	7,36	7,250	3,880
12 kVA	16,50	11,130	7,64	8,86	7,250	3,880
15 kVA	16,32	11,130	5,96	10,36	7,250	3,880
18 kVA	17,93	11,130	6,07	11,86	7,250	3,880
24 kVA	21,60	11,130	6,74	14,86	7,250	3,880
30 kVA	24,86	11,130	7,00	17,86	7,250	3,880
36 kVA	28,31	11,130	7,45	20,86	7,250	3,880

Double Tarif (Heures Pleines / Heures Creuses)

PRIX DE VENTE HT Fixe - Engagement jusqu'à 48 mois - PRO HPHC									
Puissance souscrite (kVA)	Abonnement (€/mois)	HP (c€/kWh)	HC (c€/kWh)	Abonnement Fourniture (€/mois)	Abonnement Acheminement (€/mois)	Prix proportionnel Fourniture		Prix proportionnel Acheminement	
						HP (c€/kWh)	HC (c€/kWh)	HP (c€/kWh)	HC (c€/kWh)
6 kVA	11,44	11,870	8,050	4,32	7,12	7,760	5,540	4,110	2,510
9 kVA	13,10	11,870	8,050	3,85	9,25	7,760	5,540	4,110	2,510
12 kVA	14,80	11,870	8,050	3,42	11,38	7,760	5,540	4,110	2,510
15 kVA	16,52	11,870	8,050	3,01	13,51	7,760	5,540	4,110	2,510
18 kVA	18,09	11,870	8,050	2,45	15,64	7,760	5,540	4,110	2,510
24 kVA	21,71	11,870	8,050	1,81	19,90	7,760	5,540	4,110	2,510
30 kVA	24,96	11,870	8,050	0,80	24,16	7,760	5,540	4,110	2,510
36 kVA	28,17	11,870	8,050	-0,25	28,42	7,760	5,540	4,110	2,510

Les tarifs varient en fonction de la puissance souscrite et de l'option tarifaire de votre site de consommation.

Les tarifs HT (page2) comprennent la part électron, acheminement (turpe), et, le cas échéant les garanties d'origine (option : 0,3 c€/kWh). La composante Garantie de capacités est à rajouter (celle-ci est définie en fonction des enchères publiques - pour information 0,6 c€/kWh en janvier 2021).

Le prix HT du kWh est fixe sur la période choisie (36 ou 48 mois), hors évolution des impôts, taxes, contributions et acheminement.

Les tarifs TTC comprennent la TVA (5,5 % sur l'abonnement mensuel et 20 % sur les prix de kWh), la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité), les TCFE (Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement)).

La composante CEE (Certificats d'économies d'énergie) est à 0 avec Energies du Santerre.

Pénalités en cas de résiliation anticipée du contrat (changement de fournisseur) : 15 x CAR (Consommation Annuelle de Référence en MWh) x Durée du contrat (en année restante).

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

(25217635-000026) SARL LAURENT PRIMEUR_Début(-6-2021)_Durée(48mois)_3023943W_WAR

C. Edouard

CC-BY-NC-SA

MANDAT de Prélèvement SEPA

Version 1

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Energies du Santerre à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Energies du Santerre.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Votre Nom	* <u>Mr EDLINGER</u>	Client Payeur N°	(b) 1
Votre adresse	* <u>86 Rue de Ramatuelle</u>		(c) 2
	* <u>83350</u>		(c) 2
	* <u>FRANCE</u>		(c) 2
Les coordonnées de votre compte	* <u>FR76 1910 6000 0743 5175 2020 776</u>		(d) 2
Nom du créancier	* <u>AGRIERRE 891</u>		(f) 1
I.C.S.	* <u>Energies du Santerre</u>		(g) 2
	* <u>FR1880B528</u>		(h) 2
	* <u>32 FAUBOURG DE BRETAGNE</u>		(h) 2
	* <u>80200 PERONNE</u>		(h) 2
Type de paiement :	* <u>FRANCE</u>		
Signé à	* <u>Ramatuelle</u>		
Signature(s) :	* <u>[Signature]</u>		

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur	Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque	(l) 2
Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)	Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre Energies du Santerre et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.	(m) 1
	Code identifiant du tiers débiteur	(n) 2
	Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.	(o) 1
	Code identifiant du tiers créancier	(p) 2
Contrat concerné	Numéro d'identification du contrat	(q) 2
	Description du contrat	(r) 2

A retourner à :
Energies du Santerre
32 FAUBOURG DE BRETAGNE
80200 PERONNE

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1 : La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
2 : Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères

A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIB



Relevé d'identité bancaire

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

Titulaire

M.OU MME EDLINGER LAURENT

Domiciliation

C.A. SAINT TROPEZ

Code Banque

19106

Code guichet

00007

Numéro de compte

43517520307

Clé RIB

74

IBAN (International bank account number)

FR76 1910 6000 0743 5175 2030 774

Code BIC (Bank Identification Code) - Code SWIFT

AGRIFRPP891

25317655408826

SGE
Factures 58 159 kWh
65 879 kWh

CAR 25317655408826
58 159 kWh

SGE (accès wekiwi)

500€
par mois

PART FIXE (HT) :
Abonnement : 225.24 €/an

PART CONSOMMATION (HT) :
Prix brut
Heure pleine : 0.1464 €/kWh
Heure creuse : 0.1154 €/kWh

Remise digitale : -0.020 €/kWh
Remise forfait : -0.025 €/kWh

Prix après remise
Heure pleine : 0.1014 €/kWh
Heure creuse : 0.0704 €/kWh

Je choisis mon forfait d'électricité
garanti sans hausse pendant 12
mois, ainsi que ma fréquence de
prélèvement. Je reçois ma facture
de régularisation tous les 6 mois
suite à une relève réelle.

PRIX FIXE :

Je choisis mon offre
garantie sans hausse
pendant 12 mois

Fréquence de paiement :
Bimestrielle

Estimations budget annuel (TTC)* :
Estimations budget annuel : 12066.05 €
Remise digitale : -1412.56 €
Remise forfait : -1765.70 €
Frais lié à la fréquence de prépaiement : 6.33 €
Coût annuel estimé (TTC) : 8894.12 €

Estimation de l'économie par rapport au tarif standard** :
Economie face aux TRVs : 764.13 €

* Attention, ces estimations supposent que le forfait choisi couvre la totalité des consommations mensuelles et que le service client ait été contacté exclusivement à travers les canaux digitaux.
** Tarif standard correspondant aux Tarifs Réglementé de Vente (TRV).

Budget annuel (TTC) 8 894,12 €
abo. HT 225,24 €
abo. TTC 278,23 €
Budget variable (TTC) 8 615,89 €

Option : PS :
HP/HC 18 kVA

wekiwi	
base	15,060 c€TTC/kWh
hp	16,053 c€TTC/kWh
hc	12,337 c€TTC/kWh
	14,814 c€TTC/kWh

Tarif 14,814 c€TTC/kWh

Estimation CAR (SGE) : 58 159 kWh

Adresse SGE - vérif

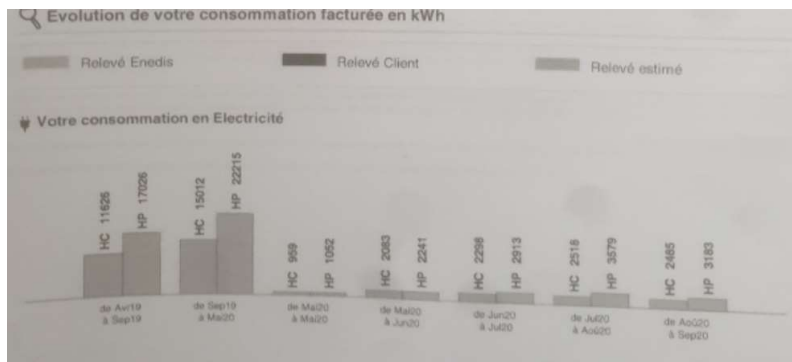
Adresse ROUTE DE RAMATUELLE

Code Postal 83420

Ville LA CROIX VALMER

Titulaire du contrat
Mme. M. EDINGER LAURENT
BARDINI EDINGER CHRISTINE
Votre contrat
N° de client : 5 021 071 243
N° de compte : 4 06 7 020 442 719
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)
Electricité "Tarif Bleu"
* Point de livraison (PDL) :
N° 25 317 655 408 826
* Puissance : 18 kVA
* Heures Creuses
23H00-7H00

Factures



11 626 kWh
17 026 kWh
15 012 kWh
22 215 kWh

65 879 kWh

**OFFRE COMMERCIALE
CONDITION PARTICULIERES**

OFFRE ARENH

ENERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d'électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréés par le ministère pour nos activités de fourniture d'électricité et de gaz.

1- Destinataire de l'offre

Nom ou Raison sociale	SARL LAURENT PRIMEURS		
N° SIRET	39533832000017		
Code APE	4631Z		
Adresse	220 rue du Colombier		
Code Postal	83350		
Ville	RAMATUELLE		
Interlocuteur	M. EDLINGER Laurent		
Tél. Fixe		Portable	04 94 55 55 00
Mail	christinebardini@laurentprimeurs.fr		

2- Objet de l'offre

Energies du Santerre vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie électrique pour le Site mentionné au §3 ci-dessous.

Ce contrat regroupe :

- la fourniture de l'énergie électrique,
- l'acheminement de l'électricité,
- la prestation de responsable d'équilibre.

3- Site de consommation

Nom ou Raison sociale	SARL LAURENT PRIMEURS				
Adresse	Parc du colombier				
Code Postal	83350				
Ville	RAMATUELLE				
Identifiant PDL ou RAE	30 002 531 514 903			GRD : ENEDIS	
Domaine de tension	BT>36 kVA		Tarif d'utilisation réseau : BT>36KVA CU		
Puissance de Tension		HPH : 120 kVA	HCH : 120 kVA	HPE : 120 kVA	HCE : 120 kVA
Consommation estimée		HPH : 40100 kWh	HCH : 13900 kWh	HPE : 111670 kWh	HCE : 40630 kWh
					soit 206300 kWh

4- Date d'effet et durée de la fourniture

Date de début de fourniture : 31/12/2021

Date de fin de fourniture : 31/12/2025

En cas d'acceptation de la présente Offre, le Contrat de fourniture d'énergie électrique sera conclu pour la durée mentionnée sous réserve des dispositions fixées à l'article des Conditions Générales (paragraphe 11).

SARL Laurent Primeurs
220 rue du Colombier
83350 Ramatuelle
Tél. : 04 94 55 55 00

SIRET 395 338 320 00017 - APE 513A

5- Prix et structure tarifaire

Type Offre : ARENH

PRIX DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE			
Offre 38 mois	Prix Heures Pointe	Prix Heures Pleines Hiver	Prix Heures Creuses Hiver
	89,49 €/MWh	89,49 €/MWh	64,96 €/MWh
		Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté
		49,25 €/MWh	26,49 €/MWh

ABONNEMENT : 0 €/an

La saison Hiver comprend les mois de novembre à mars inclus.
La saison Eté comprend les mois d'avril à octobre inclus.

BT>36 kVA CU	PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Variable)		
	Prix Heures Pointe	Prix Heures Pleines Hiver	Prix Heures Creuses Hiver
	NA	50,30 €/MWh	30,80 €/MWh
		Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté
PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Fixe)			
Terme fixe			
10,44 €/kVA			
Composante annuelle de Gestion (CG)			
183,60 €/an			
Composante Annuelle de Comptage (CC)			
438,00 €/an			

TAXE et CONTRIBUTION					
BT>36 kVA CU	TCFE	CTA	CSPE	Capacité	CEE
	3,315 €/MWh	27,04% de (CG+CC)	22,50 €/MWh	5,10 €/MWh	0,00 €/MWh

Prix de l'Acheminement

Le prix de l'Acheminement est facturé par le Distributeur au Fournisseur et est ensuite refacturé par le Fournisseur au Client. Il est précisé que le Fournisseur refacturera à l'euro, l'euro ce prix.

Les coûts d'utilisation des réseaux, sont établis sur la base des puissances souscrites et des options tarifaires définies par le Client.

Les puissances souscrites et les options tarifaires seront par défaut reprises à l'identique de celles souscrites avant prises d'effet du Contrat.

Toute modification des puissances souscrites ou de la Tarification d'utilisation des réseaux ainsi que toute modification des taxes, redevances, prélèvements ou contributions portant sur les coûts d'utilisation des réseaux seront répercutées, à l'euro, l'euro sur le prix facturé au Client.

6- Taxes et Contributions

CSPE : Le tarif de la CSPE est fixé à 22,5 €/MWh à compter du 1^{er} janvier 2016, en application de l'article L121-13 du code de l'Energie.

TCFE : Elles sont définies par chaque commune et chaque département. Elles dépendent de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les Conseils municipaux et départementaux. Le montant de ces taxes est fixé au profit des Elles est de 3,315 €/MWh.

CEE : Energies du Santerre n'est pas soumis au Certificat d'économies d'énergies et de précarité. Il n'y aura aucune facturation pour cette contribution.

CTA : Ce montant est égal à 27,04% de la partie fixe que l'on obtient par l'addition de la composante annuelle de gestion (CG) et la composante annuelle de Comptage (CC).

TVA : 20% facturé sur le débit.

Coût de capacité annualisé pour 2021 : Les frais liés au mécanisme de Capacité (article L335-1 du Code de l'énergie) seront strictement refacturés au client.

Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (« ARENH »)

Cette offre prend en compte les droits à l'ARENH au prix en vigueur à la date de signature (42€/MWh) tels qu'indiqués ci-dessous :
Droit ARENH : HPH : 0,00% HCH : 0,00% HPE : 124,34 HCE : 228,36% (ratios non contractuels)

Toute évolution de l'ARENH qui serait décidée par les pouvoirs publics sera répercutée à l'euro l'euro au Client.

Dans le cas d'un arrêt ou d'une suspension du dispositif ARENH pour quelque motif que ce soit, ou dans le cas où la puissance ARENH allouée au Client varierait suite à une décision des pouvoirs publics ou suite à un dépassement du volume global maximal d'ARENH prévu à l'article L336-2 du Code de l'Energie, la quantité d'énergie électrique manquante ou excédentaire serait alors valorisée sur la base des prix de marché de gros de l'électricité en France. L'obligation de capacité liée à l'ARENH manquanteserait alors valorisée sur la base du prix de la première enchère publique de garantie de capacité relative à l'année concernée par cet évènement et publiée par EPEXSPOT. L'ensemble sera répercuté sur la facture du Client.

SARL Laurent Prime
220 rue du Colombier
83350 Ramatuelle
Tél : 04 94 55 55 0
Siret 395 338 320 00017 - A

7- Services gratuits

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé via GFI vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service. Au début de chaque mois, le client recevra par voie postale une facture.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

Horaires téléphoniques :

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

contact@energiesdusanterre.fr

8- Facturation et modalités de règlements

Composition de la facture :

- une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations électriques,
- une partie facturation sur l'acheminement, qui correspond au TURPE frais de l'utilisation du réseau,
- une partie facturation des taxes et contributions.

Le mode de paiement :

- par prélèvement à J+15 jours de la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance. En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRD.

9- Résiliation

Outre les dispositions de l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente, le présent Contrat pourra être résilié sans indemnité de part et d'autre, dans les cas suivants :

- par l'une ou l'autre des Parties, à échéance du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date anniversaire de la prise d'effet du contrat.

Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date d'échéance du contrat.

En dehors des cas de résiliation expressément définis dans le présent contrat et par dérogation à l'article « Responsabilité » des Conditions Générales de Vente, toute résiliation du contrat par le client constitue une faute du Client, laquelle donnera lieu au paiement par le Client d'une pénalité forfaitaire destinée à couvrir le préjudice subi par Energies du Santerre au jour de la résiliation effective, lui-même étant défini comme le jour où Energies du Santerre a eu connaissance de la résiliation par le GRD.

Cette pénalité, en cas de résiliation anticipée du contrat sera calculée de la manière suivante : 15 x CAR (Consommation Annuelle de Référence en MWh) x Durée du contrat (en année restante), s'applique de plein droit sans mise en demeure préalable, nonobstant la possibilité pour Energies du Santerre de réclamer l'intégralité de son préjudice. Energies du Santerre se réserve le droit de compenser cette pénalité avec les sommes éventuellement restantes dues par Energies du Santerre au titre du Contrat.

10- Dépôt de Garantie bancaire

Aucun dépôt de garantie bancaire ne sera demandé.

11- Coordonnées et correspondances

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

Fournisseur :
Energies du Santerre
32 Faubourg de Bretagne 80200 PERONNE
Tél. : 03 22 73 31 82
E-mail : contact@energiesdusanterre.fr

Interlocuteur :
Mme VERDY
Tél : 03 22 73 31 82
Tél portable : 06 38 27 40 41
E-mail : commercial@energiesdusanterre.fr

SARL Laurent Primeurs
220 rue du Colombier
83350 Ramatuelle
Tél. : 04 94 55 55 00
Siret 398 338 320 00017 - APE 513A

C. Elberg

12- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre,
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture d'énergie électrique.

Le client autorise Energies du Santerre à consulter pendant la durée du contrat et jusqu'à la dernière facturation, toutes les données nécessaires à la gestion du contrat (données techniques, historique des consommations, courbe de charge, ...) auprès du gestionnaire de réseau.

13- Date limite de l'Offre

Cette offre est valable jusqu'au :

30/04/2021 16h

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

- => L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales.
- => La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.
- => Les télécopies, courrier électronique ou lettre, ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve des obligations du Fournisseur et du Client.
- => En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

Pour Energies du Santerre

Nom et Prénom : Mme VERDY Florence
Fonction : Directrice

Signature

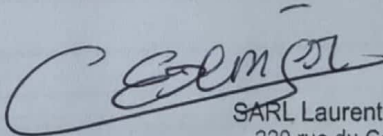
14- Acceptation de l'Offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à contact@energiesdusanterre.fr

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

Pour SARL LAURENT PRIMEURS

A Ramatuelle le 30/4/2020
Société : SARL LAURENT PRIMEURS
Nom : LAURENT
Fonction : directrice Financier
Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Bon pour Accord


SARL Laurent Primeurs
220 rue du Colombier
83350 Ramatuelle
Tél. : 04 94 55 55 00
Siret 395 338 320 00017 - APE 513A

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat Version 1 (a)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Energies du Santerre à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Energies du Santerre.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Votre Nom : **LAURENT PRIMEURS** Client Payeur N°

Votre adresse : **220 rue du Colombier**
Numéro et nom de la rue
83350 RAMATUELLE
Code postal Ville
FRANCE
Pays

Les coordonnées de votre compte : **FR76 3007 7049 7410 1631 0020 078**
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Nom du créancier : **SACTER 2A**
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

I.C.S. : **Energies du Santerre**
Nom du créancier
FR1880B528
Identifiant Créancier SEPA
32 FAUBOURG DE BRETAGNE
Numéro et nom de la rue
80200 PERONNE
Code postal Ville

Type de paiement : **FRANCE**
Pays

Signé à : **Ramatuelle** (j) 2 Mensualisation ☐ Prélèvement à la facture ☒ (Cochez votre choix)

Signature(s) : **CELESTE** Date **30 04 2021** (k)
Veuillez signer ici

SARL Laurent Primeurs
220 rue du Colombier
83350 Ramatuelle
Tél. : 04 94 55 55 00
Siret 395 338 320 00017 - APE 513A

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur : **.** (l) 2
Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même) : **Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre Energies du Santerre et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.** (m) 1
Code identifiant du tiers débiteur (n) 2
Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers. (o) 1
Code identifiant du tiers créancier (p) 2
Numéro d'identification du contrat (q) 2
Description du contrat (r) 2

A retourner à :
Energies du Santerre
32 FAUBOURG DE BRETAGNE
80200 PERONNE

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1 : La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
2 : Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères

A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIB

Société Marseillaise de Crédit

L'utilisation de ce relevé permet d'éviter les erreurs ou retards qui pourraient résulter d'indications incorrectes dans la transmission de vos références bancaires.

Titulaire du compte : LAURENT PRIMEURS

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé

CODE BANQUE	CODE AGENCE	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB	DOMICILIATION
30077	04974	10163100200	78	ST TROPEZ ENTREPRISES

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 3007 7049 7410 1631 0020 078

Code BIC (Bank Identifier Code) : SMCTFR2A

30 002 531 514 903

SGE
Factures 206 300 kWh

CAR 30002531514903
206 300 kWh

Pointe 0 kWh
HPH 40 100 kWh
HPE 13 900 kWh
HCE 111 670 kWh
HCH 40 630 kWh

SGE (via EDS)

30 002 531 514 903

HPH HCH HPE HCE Pointe

Pointe 0 kWh 0%
HPH 40 100 kWh 19%
HCH 13 900 kWh 7%
HPE 111 670 kWh 54%
HCE 40 630 kWh 20%

Estimation CAR (SGE) : 206 300 kWh

Année	HPH	HCH	HPE	HCE	Total
2022 Du 01/01/2022 au 31/12/2022	40,10 MWh	13,90 MWh	111,67 MWh	40,63 MWh	206,3 MWh
2023 Du 01/01/2023 au 31/12/2023	40,08 MWh	13,90 MWh	111,29 MWh	40,59 MWh	205,87 MWh
2024 Du 01/01/2024 au 31/12/2024	40,10 MWh	13,97 MWh	111,87 MWh	40,67 MWh	206,61 MWh
2025 Du 01/01/2025 au 31/12/2025	39,87 MWh	13,87 MWh	111,48 MWh	40,64 MWh	205,86 MWh

Initiale

40 100 kWh 13 900 kWh 111 670 kWh 40 630 kWh 0 kWh 206 300 kWh

SC ELD LAURENT PRIMEURS

Détail de votre facturation par site du 01/04/2021 n° 10127088664

Données contrat : Contrat élec. Reconductible
Ref. de votre contrat : 1-Y127-655
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2016
Venant à échéance le 30/12/2021
Groupe de sites : Groupe

Données Point de Livraison : PARC DU COLOMBIER 83350 RAMATUELLE
Ref. Acheminement Electricité : 30002531514903

Factures

SC ELD LAURENT PRIMEURS

Détail de votre facturation par site du 01/04/2021 n° 10127088664

Données contrat : Contrat élec. Reconductible
Ref. de votre contrat : 1-Y127-655
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2016
Venant à échéance le 30/12/2021
Groupe de sites : Groupe

Données Point de Livraison : PARC DU COLOMBIER 83350 RAMATUELLE
Ref. Acheminement Electricité : 30002531514903

Document à conserver 10 ans

Urgence

Dépannage Electricité Enedis

0 811 882 200

Evolution de la consommation facturée en kWh



Données de comptage

Identifiant de comptage : C31536307026 Type de compteur : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 120

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver 120
Opérateur Heures creuses hiver 120
Opérateur Heures pleines été 120
Opérateur Heures creuses été 120

Pointe 0 kWh 0%
HPH 0 kWh 19%
HCH 0 kWh 7%
HPE 1 kWh 54%
HCE 0 kWh 20%

Estimation CAR (SGE) : 1 kWh

9 962 kWh
12 145 kWh
14 176 kWh
18 007 kWh
22 457 kWh
31 893 kWh
30 722 kWh
21 132 kWh
15 164 kWh
11 674 kWh
10 010 kWh
9 608 kWh

206 300 kWh